MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

PROCES VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date – Heure	22 janvier 2024 à 20h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	17 janvier 2024

Référence	CM-CR-2024-01
État du document	Validé

Présents	Nicolas VANNEAU Ludovic NADEAU Josette HABCHI MARGOLI Thierry JOUSSET Carine VANNEAU Laurent DUMONT Gwenaëlle LESIEUR	Samuel BEAUGER Sylviane BOUCHEREAU Emilien BRETON Cécile DE SOUSA Delphine GAUTHIER Didier RIVIERE
Pouvoirs	Manon MILLES donne pouvoir à Josette HABCHI MARGOLI Laura BEZANNIER donne pouvoir à Didier RIVIERE	
Absents		
Secrétaire de séance	Carine VANNEAU	
Début de séance	20h30	
Fin de séance	21h04	

ORDRE du JOUR

01. OUVERTURE DE SEANCE 2
02. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 DECEMBRE 2023 2
03. ANNONCES DES DELEGATIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE 2
04. DEMANDES DE SUBVENTIONS 2
05. ROSIERE 2024 4
06. RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE CHARTRES METROPOLE 4
09. INFORMATIONS DIVERSES 5
11. QUESTIONS ORALES 6
12. CLOTURE DE SEANCE 6

MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

01. OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus, donne les pouvoirs qu'il a en sa possession.

13 membres sont présents. Le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut règlementairement délibérer.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.

Carine VANNEAU accepte le poste.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage au Docteur Marc LANTY, ancien élu municipal.

02. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 DECEMBRE 2023

Délibération 2024-01

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal du 19 décembre 2023 et demande si quelqu'un a des remarques à formuler.

Le Conseil Municipal, à la majorité (~~1 abstention Didier RIVIERE~~), APPROUVE le procès-verbal du 19 décembre 2023.

03. ANNONCES DES DELEGATIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Décision 2024-01 : acceptation du devis n°38795 du 13/09/2023 de GARDEN EQUIPEMENT, sis 1 rue Paul Langevin, ZA le Vallier, 28300 Mainvilliers, d'un montant de 21 786.61 € HT, soit 26 143.93 TTC pour l'achat d'un tracteur tondeuse.

04. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les projets 2024 pouvant bénéficier de subventions :

Délibération 2024-02 – Aire de jeux intergénérationnelle, tranche 2 lot B

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention pour l'aire de jeux intergénérationnelle tranche 2 lot B, qui portera sur l'aménagement des cheminements dans le parc Eugène Cellot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant les travaux de la tranche 2 lot B portant sur l'aménagement des cheminements dans le parc Eugène Cellot.

- AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant les animations sportives organisées dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Délibération 2024-06 – Panneau d'affichage municipal numérique

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention pour l'acquisition d'un panneau d'affichage municipal numérique qui se substituerait aux vitrines d'affichage municipal de la mairie vétustes et expose les avantages de ce type de panneau.

- *Didier RIVIERE demande à quel endroit serait installé ce panneau numérique*
- *Le Maire lui répond que ce serait sur le mur de la mairie en remplacement des 3 vitrines.*
- *Sylviane BOUCHEREAU demande quelles sont les dimensions*
- *Le Maire lui indique que ce panneau mesure 1 mètre en diagonal et répond aux normes PMR car les documents peuvent aussi être affichés en bas de l'écran.*
- *Josette HABCHI MARGOLI remarque que cet équipement accessible et attirant ne présenterait plus les inconvénients divers des vitrines d'affichage.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant l'acquisition d'un panneau d'affichage municipal numérique.

05. ROSIERE 2024

Le maire rappelle les conditions pour être éligible :
- Être âgée de 18 à 21 ans (date limite des 18 ans le dimanche 2 avril 2023)
- Résider dans la commune,
- S'engager à entretenir les sépultures de la famille Cellot-Caille pour la Toussaint et les Rameaux.

Pour l'année 2024, une somme de 115 € sera attribuée à la Rosière.
24 jeunes filles ont été recensées.
L'assemblée prend acte qu'un courrier sera prochainement adressé à toutes ces personnes.

06. RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE CHARTRES METROPOLE

Monsieur le Maire rappelle que le rapport d'activités 2022 de Chartres Métropole a été joint à la convocation du Conseil Municipal, en application de l'article L.5211-39 de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.
L'assemblée, **à la majorité** (1 abstention Didier RIVIERE) **prend acte de la communication du rapport d'activités 2022 de Chartres Métropole.**

Délibération 2024-03 – Aménagement liaisons douces/piste cyclable – Boinville au Chemin à Prunay

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention pour l'aménagement d'une liaison douce /piste cyclable entre Boinville au Chemin et Prunay-le-Gillon.

- *Didier RIVIERE demande ce qu'il en sera de la ligne ORANGE*
- *Le Maire lui répond que qu'Orange n'aménagera pas cet espace. Au moment de l'enfouissement de la ligne à haute tension, ils avaient annoncé qu'ils n'enterraient pas leurs lignes.*
- *Delphine GAUTHIER demande si le réseau d'eau potable se situe à droite ou à gauche de la chaussée en allant vers Boinville au Chemin.*
- *Le Maire lui répond que c'est une bonne question qui sera posée à Chartres Métropole qui a la compétence eau.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à solliciter toutes subventions concernant l'aménagement d'une liaison douce/piste cyclable entre Boinville au Chemin et Prunay le Gillon.

Délibération 2024-04 – Achat de matériels techniques

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention pour l'achat de matériels techniques : tracteur tondeuse, désherbeur à air chaud pulsé et serveur informatique et expose les raisons motivant ces achats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions concernant l'achat de matériels techniques : tracteur tondeuse, désherbeur à air chaud pulsé et serveur informatique.

Délibération 2024-05 – Animations sportives JOP 2024

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention pour les évènements sportifs gratuits organisés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la commune étant inscrite au programme "Terre de Jeux".

Les évènements se déroulant de mars à décembre 2024 peuvent être en partie financés par le Conseil Départemental qui a décidé d'accompagner les territoires labellisés "Terre de Jeux" qui mobiliseront des acteurs sportifs et les associations locales.

L'association des parents d'élèves s'associe à la commune pour l'organisation des différents évènements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

09. INFORMATIONS DIVERSES

ACTUALITES :

La commune a été retenue au label "Village d'avenir" qui consiste en un accompagnement de la Préfecture pour le projet de rénovation de la salle polyvalente. Le chargé de projet du programme "Village d'Avenir" sera rattaché à la sous-préfecture de Châteaudun. Les communes labellisées sont susceptibles d'obtenir plus facilement des subventions de l'Etat pouvant atteindre 80%.

La commune a déjà perçu la subvention de l'ADEME portant sur l'étude de faisabilité d'un système de chauffage par géothermie de la salle polyvalente et est en attente du versement de celle du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

CALENDRIER :

Samedi 27 janvier toute la journée :

Dans le cadre du dispositif Arts en Scène piloté par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, Prunay-le-Gillon accueille le programme « Scènes et jeux »

A 10h spectacle « Traces » pour les 0 - 5 ans. Salle polyvalente

A 16h spectacle « Né quelque part » à partir de 6 ans. Salle polyvalente

Espace de jeux de 11h à 12h30 et de 14h à 16h. Médiathèque Le Préau.

Jeudi 01 février :

Balade thermographique organisée par Chartres Métropole. Sur inscription en mairie. RDV à la salle polyvalente.

Samedi 10 février, début 14h :

Tournoi sportif : badminton et ping-pong. Tournoi Ado (12 à 16 ans) et tournoi Adulte. Inscription gratuite et obligatoire par mail (mairie@prunay-le-gillon.fr) avant le 08 février.

Samedi 17 février à 10h30 :

Ateliers d'anglais sur le thème du sport et des JO. Pour les 6-11 ans. Médiathèque Le Préau.

Dimanche 18 février à 15h00 :

Carnaval organisé par l'Association des Parents d'Élèves de Prunay-le-Gillon. Déambulation dans les rues de Prunay suivi d'un gouter et d'une boom. Départ 15h à la salle polyvalente.

Vendredi 8 mars :

Passage de la balayeuse. Pour une efficacité optimale, nous vous demandons de ne pas stationner les véhicules le long des trottoirs, même aux emplacements délimités.

Samedi 9 mars à 19h30 :

Soirée Choucroute organisée par l'association MCP Les Gardiens de l'Hydromel. Salle polyvalente.

Samedi 16 mars à 10h30 :
Rencontre avec M David Piron-Simon. Présentation de son recueil de poésie "Dans l'atelier des berceaux". Médiathèque Le Préau.

Vendredi 22 mars de 10h00 à 11h15 :
Atelier découverte de la sophrologie, animé par Madame Agnès Sapience, sophrologue à la Maison de Services. Pour les seniors. Places limitées sur inscription. Médiathèque Le Préau.

Dimanche 24 mars à 9h30 :
Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie (signature des Accords d'Evian, le 18 mars 1962). Rendez-vous devant la Mairie.

Samedi 30 mars à 14h00 :
Chasse aux œufs organisée par l'Association des Parents d'Élèves de Prunay-le-Gillon. Stade / City (salle polyvalente en cas de pluie). 4€ / participation à la chasse. Récompense pour chaque participant.

TOUR DE TABLE :
Didier RIVIERE demande où en est le projet d'aménagement de la cour de l'école. Le Maire lui répond que les enseignantes n'ont pas arrêté de projet précis pour l'instant.

Thierry JOUSSET informe l'assemblée que l'aménagement de la mare, rue de la Poste, sera réalisé par les agents du service technique.

Sylviane BOUCHEREAU demande de quelle manière sont référencées les rues de la commune sur Google Maps ou Waze car les livreurs ne trouvent pas certaines rues. Ludovic NADEAU répond qu'il existe une base nationale qui est mise à jour. Le Maire indique que la remontée des informations à traiter peut être longue mais qu'une vérification sera effectuée sur cette base nationale pour les rues posant problème.

11. QUESTIONS ORALES

Néant.

12. CLOTURE DE SEANCE

La séance est levée à 21h04.

Le Maire,
Nicolas VANNEAU.

MAIRIE DE PRUNAY LE GILLON (E.-&-L.)

La secrétaire de séance,
Carine VANNEAU.

Vanneau